

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 JUIN

Liberté des Associations

M. Floquet, ministre de l'intérieur, et M. Ferrouillat, ministre de la justice, viennent de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif aux associations.

En apportant ce projet à la Chambre, M. Floquet ne fait que remplir un des engagements pris par lui au moment de son arrivée aux affaires. « Le gouvernement, disait la Déclaration ministérielle du 3 avril dernier, vous soumettra un projet de loi sur les Associations, préliminaire indispensable, selon lui, pour le législateur comme pour le pays, du règlement définitif des rapports entre les Eglises et l'Etat. Ainsi se poursuivra l'œuvre de sécularisation inaugurée par la Révolution française et reprise par la troisième république. »

Le projet dont la Chambre vient d'être saisie, est donc, dans la pensée de ses auteurs, comme le prologue de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Si, après en avoir fini avec la révision de la Constitution, M. Floquet a le loisir de passer à un autre exercice et d'abolir le Concordat, c'est dans cette nouvelle loi sur les Associations que les différents cultes trouveront leur charte. De ce point de vue, le projet élaboré par MM. Floquet et Ferrouillat méritera d'être examiné avec attention.

« Au premier abord, dit le Journal des Débats, ce projet paraît avoir été inspiré par une pensée libérale. L'assimilation des associations religieuses aux autres associations semble résulter de l'article premier. On ne rencontre dans le texte aucune disposition exceptionnelle visant expressément soit les associations formées pour l'exercice d'un culte, soit les congrégations. Associations religieuses et congrégations seraient donc placées sous l'empire du droit commun. »

Le projet Floquet-Ferrouillat accorderait ainsi en apparence le bénéfice du droit commun aux associations religieuses :

« En apparence, disons-nous ; mais peut-être n'est-ce là qu'une apparence trompeuse. Il y a, en effet, dans le projet de loi des dispositions ayant pour objet d'exclure du bénéfice du droit commun et de mettre à la discrétion, de livrer à l'arbitraire du gouvernement certaines associations désignées par une formule qui peut prêter à l'équivoque. Ces dispositions ont une allure un peu inquiétante. N'auraient-elles pas pour but de retirer, par une voie détournée, aux associations religieuses, ou du moins aux associations catholiques, la participation aux libertés de droit commun ?

« Ainsi, l'article 16 du projet porte que « nulle association composée exclusivement d'étrangers ou comptant des étrangers parmi les administrateurs, directeurs ou représentants, ne peut se former qu'avec l'autorisation du gouvernement et sous les conditions indiquées par lui. Cette autorisation est toujours révocable. » Le deuxième paragraphe du même article ajoute que, « lorsqu'une association, administrée par des Français, renferme des membres étrangers, le préfet du département où elle a son siège peut requérir à toute époque l'exclusion d'un ou plusieurs de ses membres. » Et l'article 17 dit encore ceci : « Lorsqu'une association établie en France dépend d'une autre association ayant son siège à l'étranger, la dissolution peut en être prononcée par un décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres. »

« Supposons, maintenant, le Concordat abrogé, la séparation de l'Eglise et de l'Etat prononcée, l'Eglise catholique obligée, pour pourvoir à l'exercice du culte, de s'organiser en France sous la forme d'une association ou de diverses associations libres. Ces associations auront nécessairement des relations avec Rome, sous peine de n'être plus catholiques, elles ne pourront s'isoler de la Papauté.

« Soit pour le dogme, soit pour la discipline, elles seront inévitablement subordonnées au Saint-Siège. Elles ne pourront pas avoir certains points de contact avec les

fractions de l'Eglise catholique qui se trouvent hors de France. Ne viendra-t-on pas leur dire : — Vous avez à l'étranger un représentant et même un chef étranger, et qui s'appelle l'Eglise romaine ; à ce double point de vue, vous tombez sous l'application des articles 16 et 17 de la loi : vous êtes exclues du droit commun des associations ; vous n'avez pas droit à la liberté et vous ne pouvez prétendre à rien qu'au régime du bon plaisir, de l'arbitraire gouvernemental et administratif ? »

Le Journal des Débats estime que, si cette interprétation pouvait être donnée aux articles 16 et 17, si ces articles devaient recevoir une semblable application, la liberté promise par l'article 1er aux associations catholiques ne serait qu'un leurre. C'est évident. Mais le « si » est de trop pour toute la durée du temps où la loi serait appliquée par des gens semblables à ceux qui en sont les auteurs.

« Il importe, ajoute le Journal des Débats, que les auteurs du projet de loi s'expliquent clairement sur le sens qu'ils attachent aux articles précités, et que l'on sache s'ils entendent soumettre à un régime d'exception les associations religieuses qui reconnaîtront l'autorité du Pape et qui auront des affiliations à Rome. Nous espérons que l'exposé des motifs, qui n'a pas encore été distribué, nous apportera là-dessus quelque lumière. Un commentaire et des explications sont indispensables. »

Nous sommes, pour notre compte, plus difficile : toutes les explications et tous les commentaires du monde ne nous rassureraient pas. Nous gardons souvenir de ce qui s'est passé au sujet de certains articles de nos mauvaises lois scolaires. Pour les faire accepter, les rapporteurs du projet et les ministres multipliaient des assurances et des promesses qui ont été ensuite outrageusement violées.

L'article 1er du projet établit, il est vrai, « que toutes associations de personnes ayant pour but de s'occuper d'objets littéraires, scientifiques, politiques, religieux

ou autres, peuvent se former sans autorisation préalable. »

C'est la manifestation de l'intention et plutôt de la promesse. Mais les articles suivants, manifestement dirigés contre les ordres religieux, rendraient, s'ils étaient votés, l'existence impossible même aux congrégations de femmes. Leur mise en vigueur aggraverait donc la situation créée par les décrets du mois de mars 1884, que tout le monde s'accorde à reconnaître illogique, anti-juridique et intolérable. L'un de ces articles même rétablit formellement la confiscation, — et la confiscation par mesure administrative, qui n'existait même pas sous l'ancien régime, et, faisons-le remarquer aussi, viole directement la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme, devenue la Charte de la concentration républicaine.

Il en est du projet de loi de M. Floquet comme de la plupart des lois de cette nature présentées depuis neuf ou dix ans, soit par M. Jules Ferry, soit par M. Goblet, libéral repentin. C'est bien plutôt une loi contre certaines associations, qu'une loi sur les associations. Le Siècle, qui n'a jamais passé pour un organe clérical, convient que si le projet de M. Floquet est voté, il rendra l'existence impossible aux associations religieuses, qui sont surtout celles qui ont le plus grand besoin de liberté. Mais M. Floquet a voulu mériter les adhésions de la franc-maçonnerie.

INFORMATIONS

Il a été décidé en conseil des ministres que la revue des troupes du gouvernement de Paris serait passée le 4 juillet prochain sur l'hippodrome de Longchamps par M. le général Saussier, gouverneur militaire de Paris. Deux bataillons d'infanterie territoriale appartenant aux régiments territoriaux de Fontainebleau et d'Evreux figureront à cette revue.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE Ier

Un mariage en péril

(Suite)

Louis revint près de sa fiancée et lui prit doucement les mains :

— Ma bien-aimée Charlotte, lui dit-il, quel temps et quel jour nous avons choisi pour nous marier !

— Nos cœurs sont au-dessus de cela, mon ami, répondit la jeune fille. C'est ma tante qui l'a voulu, il fallait bien respecter sa volonté.

Et la vaillante jeune fille reprit avec énergie : — Sitôt que nous serons mariés, vous irez, n'est-ce pas, s'adresser ces braves gens qui travaillent sur la digue ?

— Oui, mon amie.

— Ce sera le moyen de mériter notre bonheur.

— Espérons, d'ailleurs, qu'il ne surviendra rien de grave, et que demain tout péril sera conjuré. On parlait d'une baisse, hier soir.

— Hélas ! je crains bien que vous ne vous trompiez. Ce tocsin me déchire le cœur...

Au même instant on entendit un coup de sonnette.

M. Pays se pencha vers la rue :

— C'est maître Ducorail, dit-il.

Aussitôt, Rosalie enleva le plateau et les verres, on roula la table vers le milieu du salon, on disposa un fauteuil devant elle, on referma la fenêtre et on attendit quelques secondes.

Maître Ducorail entra.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années, encore vert, un peu chauve, les cheveux bouclés derrière les oreilles, une bonne figure d'honnête homme, encadrée de favoris grisonnants, une large poitrine, des épaules carrées et une taille au-dessus de la moyenne.

Il suffisait de l'apercevoir un instant pour dire : Voilà le bon et vieux notaire de campagne, dans toute son intelligence et toute sa probité !

Maître Ducorail était très aimé et très estimé de ses clients. Son étude était petite, car les études voisines de la Chapelle, de Chouzé, de Saumur, etc., lui enlevaient une grande partie de sa clientèle, mais elle suffisait parfaitement à le faire vivre, car il était célibataire. Maître Ducorail, de mœurs taciturnes, n'avait jamais voulu se marier, et de temps à autre on lui disait :

— C'est donc en faisant les contrats de mariage de toutes les jeunes filles du village que vous vous êtes épris du célibat ?

Maître Ducorail commençait à se fatiguer, et il avait pris la résolution de vendre son étude à Louis Duparc, son ancien clerc, qui, après avoir travaillé à Tours dans une des plus fortes études de la ville, était revenu aux Sablons pour « se marier et se caser », comme disait le bon Symphorien. Entre Louis Duparc et M. Ducorail il y avait une vieille estime et une solide affection. Le notaire aimait aussi beaucoup M^{lle} Rosa qu'il avait connue très jeune et M^{lle} Charlotte Marival, qui était un peu sa pupille. Il avait été, depuis vingt-cinq ans, le conseiller des deux familles Marival et Duparc, et ses conseils avaient toujours été marqués au coin du plus parfait désintéressement.

Ce matin-là, le notaire, comme toutes les personnes qui venaient du dehors, avait une physionomie émus et troublée.

— Je vous demande pardon, mademoiselle, dit-il en s'inclinant gravement devant M^{lle} Rosa, d'arriver un peu en retard, mais j'ai dû, pendant une grande partie de la nuit et toute la matinée, remettre de l'argent et des actes à des personnes qui craignent un désastre...

— Vous êtes tout excusé, mon cher ami, nous savons bien que vous êtes toujours tout entier à votre devoir.

Maître Ducorail fit le tour du salon. Il embrassa M^{lle} Charlotte en lui faisant un compliment sur

sa beauté, galva M^{me} Duparc et serra vivement la main de Louis et des témoins. Quand il arriva à Lheureux, celui-ci revint à sa thèse favorite.

— Vous croyez donc, vraiment, mon cher maître, qu'il y a du danger ?

— Comment, s'il y a du danger ! La Loire est effroyable. Hier soir, elle dépassait sur certains points le niveau de la téeve de plus d'un mètre. Si on ne l'avait pas arrêtée par de forts barrages élevés à la hâte, elle aurait déjà envahi nos demeures et la vallée. On dit ce matin qu'elle a cru pendant la nuit et qu'elle s'élève encore, et l'on craint un désastre à la Chapelle-sur-Loire. Vous avez bien entendu le tocsin ?

— Sans doute, reprit M. Lheureux, mais on l'a aussi entendu cette nuit et bien d'autres fois depuis le 13 mai, et il n'y a pas eu de malheurs. Il ne faut rien exagérer.

— Je n'exagère rien, je vous l'assure ; le péril est très grand et je voudrais bien que la cérémonie fût achevée et que ces jeunes gens fussent mariés.

— Comment, maître, vous avez peur qu'aujourd'hui même... ?

— Je crains tout, cher monsieur, et Dieu veuille que mes craintes ne soient pas fondées. A tout instant la levée peut crever et la Loire se précipiter sur nous.

— Mais on n'a jamais vu cela, de mémoire d'homme !

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A l'issue du conseil de samedi, M. Floquet a reçu les députés et le préfet de l'Isère qui venaient inviter M. le Président de la République à assister le 20 et le 24 courant aux fêtes de Vizille et de Grenoble.

M. Floquet leur a annoncé que le Président de la République se rendrait à cette invitation et il a ajouté que, lui-même, ferait tous ses efforts pour accompagner le Président de la République.

Le ministre des affaires étrangères a reçu du gouvernement anglais une communication l'invitant à rechercher quelle est la meilleure méthode à suivre pour étudier la législation des nations étrangères sur les sucres.

M. Goblet a soumis ce document à l'étude de la commission extraparlamentaire instituée au ministère des finances.

LES VINS FALSIFIÉS

Il faut croire que la falsification des vins a pris des proportions extraordinaires ; nous apprenons, en effet, que les sénateurs de l'Hérault ont arrêté les termes d'une proposition de loi intéressante et même curieuse. Voici le texte de l'article premier :

« Nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente, sous la dénomination de vin, un produit autre que ceux provenant de la fermentation des raisins frais.

» Tous les autres mélanges appelés du même nom seront désignés sur les fûts qui les contiendront par l'étiquette de vins factices.

LE DUEL DÉROULÈDE-ARÈNE

Angoulême, 11 juin.

Un duel à l'épée a eu lieu ce matin entre MM. Déroulède et Arène.

M. Arène a été blessé à l'index de la main droite.

INCENDIE D'UN THÉÂTRE

Montauban, 11 juin.

Cette nuit, le théâtre de Moissac a été entièrement détruit par un incendie.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Une Sœur de Charité, portant sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur, venait, la semaine dernière, à la caserne de la Terrasse, à Saint-Etienne, demander un de ses neveux, cavalier au 49^e dragons.

Les factionnaires présentèrent les armes, et les officiers saluèrent avec un respectueux empressement la vénérable religieuse, supérieure de l'hôpital d'Hanoï. En un instant, une ovation fut faite à la Sœur, qui voulut bien accepter l'invitation des officiers, heureux et honorés de recevoir à leur table la digne Fille de Saint-Vincent de Paul.

C'est à l'ordre entier des héroïnes de la Charité, que s'adressait cet hommage de patriotisme et pieuse gratitude. Quelle réponse aux expulsions républicaines !

LES FAUX BILLETS DE BANQUE

M. Gobert, expert de la Banque de

— De mémoire d'homme, peut-être, mais j'ai consulté mes vieux papiers. En 1711, la levée de la Loire, dans des circonstances semblables, a crevé en plusieurs endroits, et le désastre a dû être épouvantable, si on en juge par les cotes relevées en ce temps-là.

— Oh ! en 1711 ! il y a si longtemps !

— Sans doute, mais cela n'empêche pas que le fléau qui a déjà paru au moins une fois, ne puisse reparaitre aujourd'hui. Et si vous avez vu la Loire...

— Non, murmura le bon M. Lheureux ; je n'ai pas été jusqu'à la levée, je l'avoue, je n'aime pas ces spectacles effrayants.

Louis Duparc, en entendant son témoin reconnaître ainsi son optimisme, sourit et fit quelques pas vers le notaire.

— Mon cher maître, lui dit-il, vous devez avoir hâte de retourner à votre étude. Si vous voulez prendre ce fauteuil et commencer votre lecture...

— Pardon, mon ami ; j'ai encore un mot à dire à M^{lle} Rosa.

— Faites donc ; nous allons vous attendre de ce côté.

(A suivre.)

France, qui se trouvait à Bruxelles, appelé pour témoigner dans une affaire de faux bons de poste, a profité de sa présence dans cette ville pour s'occuper des faux billets de 500 francs français.

M. Gobert paraît avoir découvert une piste. Des billets faux ont été découverts chez un agent de change.

Après des recherches, M. Gobert, aidé de la police bruxelloise, est parvenu à constater que les faux billets provenaient d'un bookmaker.

Les recherches continuent.

UN FOUR GIGANTESQUE

On lit dans l'*Intransigeant* :

« La tour Eiffel, que ses inventeurs présentent comme un tour de force, s'annonce, paraît-il, comme devant être un four gigantesque : le four de 300 mètres.

» Nous l'avions prédit : dès qu'on eût fait paraître les premiers dessins de ce grand morceau de fer, dont la laideur n'a d'égale que l'inutilité, nous avons fait remarquer qu'il serait impossible de mener à bien, difficile même de mener jusqu'au bout, cette ridicule entreprise.

» Nous ne nous étions pas trompés. Chaque jour, du haut des charpentes péniblement élevées, des ouvriers tombent sur le sol ; chaque jour, la construction de ce grand machin qui doit mettre la France au premier rang des nations pour le mauvais goût et l'excentricité, fait une victime nouvelle et prive une nouvelle famille de son chef.

» Las de se faire tuer pour élever un monument qui n'aura d'autre mérite que son poids et sa haute taille — un mérite de femme colosse — les ouvriers de M. Eiffel se découragent, et il n'y aurait rien d'impossible à ce que la tour restât inachevée. C'était bien la peine que la Chambre votât 4,500,000 fr. de subvention à l'expérience de M. Eiffel !

Le *Gaulois* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» J'ai rencontré hier, en train de dîner, un charpentier que je connais.

» — Comment ! un bon ouvrier comme vous ne travaille pas !... lui ai-je dit.

» — Pour le moment, non. Tous ceux qui travaillaient comme moi à la tour Eiffel ont demandé vingt sous de l'heure, et nous attendons la réponse.

» Nos exigences d'ailleurs augmenteront au fur et à mesure que la tour s'élèvera. Ça n'est pas une besogne commode que de travailler à cette tour ; elle n'est pas encore à cent mètres depuis le temps qu'on est après, il y a eu au moins quinze accidents mortels, qu'on a tenus soigneusement cachés. On aurait tort de retarder encore les travaux, qui sont loin d'être en avance, en lésinant sur l'augmentation justifiée de salaire que nous réclamons, car nous autres charpentiers sommes les seuls ouvriers, avec les couvreurs, capables de travailler à de pareilles hauteurs.

» Veuillez agréer, etc.

» M. V. »

Quinze ou seize victimes déjà, et la tour Eiffel, qui doit avoir trois cents mètres, n'a pas encore atteint le tiers de sa hauteur, onze mois avant la prétendue inauguration de l'Exposition !

Espérons, puisqu'on persiste à vouloir l'achever, que la liste des victimes qu'elle aura faites est au moins close.

ÉTRANGER

ITALIE. — Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante de Rome :

« Le *Diritto* a publié hier soir un article sur la crise des vins, qui est le résultat de la rupture des négociations commerciales avec la France.

» Cet article produit une vraie sensation, d'autant plus que le *Diritto*, bien que n'étant pas officieux, est favorable au gouvernement. Il demande que l'on donne des primes à l'exportation des vins, bien que ce soit contraire à tous les principes d'économie politique. Il conclut en disant que la Commission créée *ad hoc* trouvera les moyens d'empêcher par le crédit ou autrement que la crise se dénoue par une catastrophe.

Les Italiens commencent-ils à s'apercevoir qu'ils ont eu tort de dénoncer un

traité qui leur était très, peut-être trop, avantageux ? Ce serait possible, mais il ne faut pas compter qu'ils reconnaîtront leurs torts ; ils sont liés à la triple alliance et ils doivent rompre avec la France ; c'est la consigne.

— On mande de Turin :

« Le mariage du duc d'Aoste avec la princesse Letizia sera célébré avec grande pompe.

» La cérémonie religieuse aura lieu dans la cathédrale et sera célébrée par le cardinal Alimonda, assisté de deux évêques : l'évêque d'Aoste, l'évêque d'Alexandrie qui est le doyen de l'épiscopat subalpin.

» Seront témoins le duc de Gènes et le duc de Belem, second fils du roi de Portugal ; le prince de Naples et le prince Victor Bonaparte. Le roi conduira la fiancée à l'autel.

» L'impératrice Eugénie assistera au mariage.

ANGLETERRE. — Les journaux de Londres racontent que l'on a apporté à un horloger de cette ville la cuvette d'une montre en or, n° 27,739, qu'il a reconnue appartenir à une montre faite pour l'impératrice Eugénie en avril 1878, et destinée à son fils, le Prince impérial. Elle porte un N couronné ; elle est légèrement bossuée et a été achetée à un Zoulou, il y a six ans, à Himberley, en Afrique.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Banquet des officiers du 71^e territorial

Samedi soir, 9 juin, à eu lieu, à Angers, le banquet des officiers du 71^e territorial, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Dumas, commandant le régiment. Cette réunion qui, comme d'habitude, a clos la période d'exercices, a offert cette année l'attrait d'une heureuse innovation due à l'initiative du colonel, et que nous espérons voir se généraliser dans tous les régiments territoriaux.

Elle consiste à faire prononcer par un des officiers du régiment l'éloge d'un militaire né dans la région où se recrute le corps, en ayant soin de choisir exclusivement des militaires dont les services aient été consacrés à la défense du pays.

M. le capitaine Georges Richou, chargé de cette mission, à défaut de M. le capitaine Lelong, empêché par un deuil récent, avait choisi pour sujet l'éloge du capitaine de vaisseau Aristide Aubert Dupetit-Thouars, mort glorieusement à Aboukir.

L'orateur a rappelé tout d'abord que si César, malgré l'héroïque résistance de Dumachus, avait donné à nos ancêtres un brevet d'insouciance et de mollesse, que si Du Bellay avait vanté la « douleur angevine », le Livre d'Or de l'Anjou, dressé par M. Célestin Port, contenait à chaque page, pour ainsi dire, des exemples de carrières militaires brillamment remplies, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

Puis il a fait ressortir les éminentes vertus guerrières de notre compatriote, sans négliger les qualités de l'esprit et du cœur qui complétaient si heureusement ce grand caractère. Après avoir retracé la carrière de Dupetit-Thouars, il a rappelé, au cours d'une brève description de la bataille d'Aboukir, le cri de l'héroïque capitaine : « N'a-mène jamais ton pavillon, » cri adressé à son équipage, lorsqu'il succombait lui-même après quinze heures d'une lutte inégale contre quatre vaisseaux anglais.

M. le capitaine Richou a terminé son allocution par ces paroles que nous tenons à citer :

« Messieurs, en évoquant devant vous le souvenir de la mort glorieuse de Dupetit-Thouars, il me vient aux lèvres cette parole par laquelle l'Angleterre a salué et salué encore dans sa tombe Nelson, son illustre vainqueur : « L'Angleterre attend de chacun de ses enfants qu'il fasse son devoir. »

» La France, elle aussi, mes chers camarades, attend de chacun de nous qu'il fasse son devoir. Elle nous a confié la tâche d'instruire ses enfants. Vous venez de vous en acquitter avec un dévouement et un succès qui vous ont mérité les éloges de vos chefs. Elle se repose sur nous pour marcher à la tête de nos braves Angevins,

» et les enlever au jour du combat, si la tempête, qu'elle est loin d'appeler, vient à nouveau fondre sur elle ! Qui ! elle nous trouvera prêts, et, avec l'aide de Dieu, marchant sur les traces des vaillants qui nous ont précédés, nous effacerons le souvenir de l'année terrible. »

Comme le précédent, le banquet des officiers du 71^e territorial a été plein de cordialité et d'entrain. Nous voyons avec la plus vive satisfaction se renouveler ces réunions appelées à produire d'heureux résultats au point de vue de l'esprit de corps déjà si bien répandu dans notre armée territoriale, et nous ne doutons pas que leur s'ilrait ne soit encore augmenté par l'excellente innovation de M. le colonel du 71^e.

MOUVEMENT DE TROUPES

Le 4^e bataillon du 66^e est parti dimanche matin pour le camp du Ruchard, où il restera huit jours pour exécuter ses tirs.

Le 2^e bataillon partira de Tours le 17 et le 3^e le 24.

Le Petit-Sacre à Angers

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le dimanche du Petit-Sacre, ou Oclava de la Fête-Dieu, à Angers, est vraiment le dimanche des processions. De neuf heures du matin à sept heures du soir, les religieux cortèges parcourent, chacun à son heure, les rues des paroisses, toutes parées de tentures, de guirlandes, de feuillage et de fleurs ; le pavé des rues disparaît sous les roses effeuillées, et de toutes parts la foule afflue, épanouie, empressée, partout respectueuse et bienveillante, faisant d'elle-même l'ordre et la police, et n'éprouvant ni embarras ni contrainte, parce qu'elle sait être tolérante avec bonne grâce.

» Dans la matinée, presque à la même heure, les processions de six paroisses ont suivi les itinéraires que nous avons indiqués : St-Jacques, St-Serge, Notre-Dame, St-Laud, St-Léonard et Ste-Thérèse ; les quatre autres paroisses, La Trinité, La Madeleine, St-Joseph et la Cathédrale font leurs processions après vêpres, de quatre à sept heures : c'est l'heure de la grande foule. De toutes les communes environnantes on accourt à Angers ; la ville est pleine de mouvement.

» Hier encore, les reposoirs et les décorations très nombreuses rivalisaient de bon goût et de fraîcheur. Citons les reposoirs du boulevard de Saumur (St-Maurice), du Mail de la Gare (St-Laud), de la rue Bernier (la Madeleine), du rond-point André-Leroy (St-Joseph) ; les décorations de la rue d'Alsace, de la rue Desjardins, du boulevard de Saumur, du boulevard des Lices (le matin et le soir), de la place André-Leroy, etc., etc.

» On nous permettra de distinguer parmi les reposoirs, tous très beaux et très riches, celui de la paroisse Saint-Joseph. Adossé au jardin André-Leroy, qui lui faisait un fond de verdure, il apparaissait vivement éclairé sous le soleil avec ses corbeilles et ses gerbes de roses épanouies de la base au faite, formant comme un trône de fleurs au Saint-Sacrement. C'est un heureux retour aux traditions de la Fête-Dieu, qui précèdent tous les dons de la nature, toutes les parures de la terre pour en faire un hommage d'amour et de reconnaissance envers Dieu.

Au Dieu de l'Univers consacraient ces prémices.

» Nous félicitons l'ordonnateur de ce beau reposoir et nous souhaitons que celui-ci serve de modèle. Sans méconnaître ni les mérites des ogives et des clochers gothiques, ni l'intérêt archaïque des fleurs du Moyen-Age, qu'il nous soit permis de préférer l'aimable peinture et l'éclat vivant de nos fleurs angevines.

» La musique dirigée par M. Lotz, celles des Corporations ouvrières, du Pensionnat Saint-Julien, du Pensionnat Saint-Urbain, que nous avons entendues il y a huit jours à la procession générale, se sont réparties dans les paroisses, allant le matin dans l'une et le soir dans l'autre. La bonne volonté a soutenu les forces et l'on ne s'est aperçu nulle part que l'esprit laïcisateur eût réussi à diminuer la vitalité et l'éclat de nos manifestations religieuses. Enfin, nous aimons à constater que des groupes d'hommes, chaque année plus nombreux, formant autour du Saint-Sacrement une garde d'honneur, démontraient, plus que le reste, qu'en dépit des temps et des difficultés, la foi demeure et resplendit : *Christus imperat.* »

LES PROCESSIONS A NANTES

Nous recevons la lettre suivante :
Nantes, 10 juin.

Monsieur le Rédacteur,
Je viens d'assister à la seconde procession de la Fête-Dieu à Nantes. Je n'ai jamais vu une manifestation plus imposante du sentiment catholique; la ville était toute en fête, partout des tentures, des oriflammes, des mâts enguirlandés, des reposoirs magnifiquement ornés; 200,000 personnes de la ville ou des environs assistaient respectueuses à cette résurrection de la liberté du culte dans la capitale de la Bretagne.

La procession, composée d'un nombre considérable de bannières portées par des enfants, de navires portés par des matelots, de musiques, constituait l'ensemble le plus solennel et le plus touchant. On sentait qu'après une longue oppression républicaine, cette ville éminemment catholique célébrait avec enthousiasme la joie de la délivrance.

Honneur aux Nantais qui ont su faire triompher dans une des plus grandes villes de France les principes religieux et conservateurs et nommer une municipalité dont le premier acte a été un acte de foi et de courage couronné d'un plein succès. Car malgré toutes les menaces des radicaux et des francs-maçons, il ne s'est produit aucun scandale, aucune manifestation hostile.

Il est donc bien démontré par les faits que les catholiques n'ont qu'à vouloir et à oser pour reconquérir les positions que leur pusillanimité leur a fait perdre. On estime que les deux processions de Nantes ont fait gagner 400,000 fr. au commerce local; le maire de Nantes, M. le sénateur Guibourg, verra sa situation confirmée par le succès de ces fêtes religieuses et par le mouvement des affaires qu'elles ont amené dans cette ville jadis florissante mais aujourd'hui presque ruinée par la gestion économique désastreuse de la République.

Agréer, monsieur le Rédacteur, etc.
B. C.

Tours. — Un grand mariage. — Hier matin a été célébré, dans la chapelle de l'Archevêché, le mariage de M^{lle} Elisabeth Mame, fille de M. Paul Mame, l'honorable conseiller municipal conservateur de la ville de Tours, avec M. Roger Gombault.

Toute la haute société tourangelle assistait à cette cérémonie qui unit deux familles les plus estimées de la Touraine et de l'Orléanais.

Près de l'autel, avec les fiancés et leurs parents, avaient pris place les témoins de la mariée: MM. Edmond Mame, son frère, et de Rigny, son oncle; et ceux du marié: MM. le vicomte de Montmarin et le comte de Tudebert.

M^{re} l'Archevêque de Tours assistait à la messe de mariage.

Avant de donner la bénédiction nuptiale, M^{re} l'évêque d'Orléans, ami personnel du marié, a prononcé une délicate allocution dans laquelle il a rappelé, en termes émus, aux jeunes fiancés, les traditions d'honneur de leurs familles.

Les falsifications. — Un joli exemple de contre-façon, donné par une circulaire assez curieuse d'un fabricant de vin en Allemagne: « En raison de votre grand commerce de vins de Champagne, nous vous recommandons notre qualité de champagne à bon marché: fr. 15,00 la douzaine de bouteilles, emballage compris, expédition par Rotterdam et Anvers. Nous vous ferons observer que nous pouvons vous fournir toutes les marques que vous voudrez, et nous vous prions d'en faire l'essai. »

POMPIERS MASQUÉS

On vient de mettre à l'usage des pompiers en Belgique une espèce de masque qui peut permettre de descendre impunément dans tous les endroits remplis de gaz délétères; tous les pompiers ont aujourd'hui, dans une gaine fixée à la ceinture, le nouveau préservatif appelé « le masque de Gosse ».

Le masque a la forme d'un fragment de cône couvrant le nez, la bouche et le menton; il est composé d'éponges d'un tissu fin et serré, d'une épaisseur suffisante pour conserver longtemps l'humidité. Quand un pompier de Bruxelles se trouve dans un incendie et que, à un moment donné, la fumée l'empêche de respirer, il tire de sa gaine le masque de Gosse, l'ar-

rose d'un liquide contenu dans un flacon, se l'applique ensuite sur la figure.

Pour la fumée d'incendie, on imbibé le masque avec de l'eau de chaux, qui absorbe l'acide carbonique; mais s'il s'agit de descendre dans une fosse d'aisance, on imbibé le masque avec une dissolution d'acétate de plomb, dans la proportion d'une once et demie pour deux litres d'eau.

Des expériences récentes ont été faites avec un masque ainsi préparé à l'acétate de plomb; des sapeurs sont entrés dans des fosses d'aisance absolument chargées de gaz méphitiques et y sont restés pendant plus d'un quart d'heure, sans éprouver aucun malaise ni aucune gêne dans la respiration.

On va essayer, à Paris, ce genre de masque.

INCENDIE A ROCHEFORT

Un incendie s'est déclaré hier à l'arsenal de Rochefort, dans les ateliers de peinture et de menuiserie.

Ces ateliers sont complètement détruits. Les pertes s'élèvent à 800,000 francs environ.

Température. — Le beau soleil dont nous jouissons ne va sans doute pas continuer.

Toutes les dépêches des centres d'observation météorologique annoncent une forte dépréciation barométrique.

Depuis ce matin, le baromètre à Saumur a baissé de 767^{mm} à 756^{mm}.

Un orage ou de la pluie accompagnée de bourrasques de vent nous menace.

La Société de secours aux blessés militaires

Le maréchal de Mac-Mahon a présidé samedi, rue Malignon, 19, l'assemblée générale de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer.

Le maréchal a ouvert la séance par quelques paroles dans lesquelles il a mis en relief les services que rend l'œuvre de la Croix-Rouge française, puis il a donné la parole au secrétaire du comité pour la lecture du rapport annuel.

Actuellement, la Société pourrait mettre en quelques heures à la disposition de l'autorité militaire plus de 30,000 lits répartis sur tout le territoire. Le nombre des membres actifs de la Société est de près de 25,000, formant plus de 200 comités locaux.

Dans tous les grands centres, dans plusieurs gares, des stations de ravitaillement sont organisées et pourraient rapidement fonctionner. L'expérience de 1870 a été mise à profit, et la Société peut dire sans fanfaronnerie que, quoi qu'il arrive, elle est prête à tout événement.

L'assistance a beaucoup applaudi les dernières lignes du rapport. « Si, par son caractère humanitaire, la Société de secours aux blessés est internationale, y est-il dit, elle est bien française par la façon dont tous ses membres comprennent leur devoir. »

M. le comte de Beaufort a ensuite rendu hommage aux vertus charitables de la maréchale de Mac-Mahon, présidente du comité des dames; il a rappelé que, lors des inondations du Midi, elle avait su réunir 27 millions au profit des victimes du fléau. « On peut juger par là, a-t-il ajouté, de ce que pourrait faire M^{re} la maréchale, le cas échéant. »

Mais la Société n'a pas que des espérances; tant à Paris que dans les départements, elle possède à l'heure actuelle plus de 4 millions, sans compter un magnifique matériel.

Après l'approbation des comptes, MM. Maxime du Camp, l'amiral Jurien de la Gravière et de Pourtalès ont été élus membres du conseil.

L'assemblée s'est ensuite séparée, après avoir fait une véritable ovation au maréchal de Mac-Mahon, dont la verdeur a frappé tout le monde.

LA PÊCHE EN « TRIOLETS »

La mi-juin s'avance à grands pas :
Voici l'époque de la pêche !
Allons, pêcheurs, à vos appâts ;
La mi-juin s'avance à grands pas.
La friture est un bon repas,
Que chacun de nous sa dépêche !
La mi-juin s'avance à grands pas,
Voici l'époque de la pêche !

Oh ! que j'aime cette saison,
Où l'on s'en va pêcher ensemble,
Dans les prés, après l'aurore !
Oh ! que j'aime cette saison !
On surveille son hameçon,
Assis sous la feuille du tremble.
Oh ! que j'aime cette saison,
Où l'on s'en va pêcher ensemble !

Pendant qu'on guette les poissons,
Les oiseaux chantent dans les branches :
Le soleil dore les moissons,
Pendant qu'on guette les poissons,
Son éclat de mille façons
Fait briller leurs écailles blanches ;
Pendant qu'on guette les poissons,
Les oiseaux chantent dans les branches.

Sur tous les églantiers en fleur,
Les libellules font des pauses,
Loin de la trop forte chaleur.
Sur tous les églantiers en fleur,
Elles y déploient leur couleur,
Lapis-Lazuli sur des roses !
Sur tous les églantiers en fleur,
Les libellules font des pauses.

Il faut être prêt à ferrer,
Sitôt que le poisson va mordre ;
La main ferme, sans trop serrer,
Il faut être prêt à ferrer.
Puis, sans secousse, il faut tirer,
Pour tous poissons, c'est le même ordre ;
Il faut être prêt à ferrer,
Sitôt que le poisson va mordre.

Allons, allons, dépêchons-nous !
Sur les ruisseaux, sur les rivières,
Amis, donnons-nous rendez-vous.
Allons, allons, dépêchons-nous !
La mi-juin s'avance pour tous,
Pêchons de toutes les manières.
Allons, allons, dépêchons-nous,
Sur les ruisseaux, sur les rivières.

Préparons poches et filets,
Des cannes en bambou flexible,
Veillons que les bouts soient complets.
Préparons poches et filets,
Paniers, troubles et carrelats,
Des filets d'appât infatigable
Préparons poches et filets,
Des cannes en bambou flexible.

Soyons munis de moulinais,
D'émerillons et d'épuisettes,
De mouches plusieurs pleins cornets.
Soyons munis de moulinais,
De scions et de cordonnets,
Avec hameçons à chafnattes ;
Soyons munis de moulinais,
D'émerillons et d'épuisettes.

N'oublions pas l'appât Chaval,
Reconnu le seul infatigable !
Lui seul ne craint aucun rival ;
N'oublions pas l'appât Chaval,
Le poisson d'amont et d'aval
Court à l'appât irrésistible.
N'oublions pas l'appât Chaval,
Reconnu le seul infatigable !

D'Or.

Issigeac, 25 mai 88.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 juin.

Le marché conserve sa bonne attitude : 3 0/0, 83.32; 4 1/2 0/0, 105.65.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,462. Les obligations foncières et communales sont très demandées par le comptant, certains emprunts offrent encore une large marge à la hausse, car ils doivent en effet atteindre ou dépasser le pair comme ceux de la ville de Paris.

La Société Générale se négocie à 455. Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 601.25.

La Banque d'Escompte s'inscrit à 466.25. L'action de Panama est bien tenue à 391. L'émission des obligations à lots rapportant 15 francs l'an et remboursables à 400 fr. en 99 ans est annoncée pour la fin du mois.

La Société des métaux se négocie à 335. Le Comptoir d'Escompte cote 1,035.

Les actions du Patrimoine se traitent à 75 et 80 fr. Ces cours sont évidemment au-dessous de la valeur des titres, la situation de la Compagnie étant excellente. Les bénéfices réalisés suivent une progression continue et la distribution d'un dividende est à prévoir dans un très prochain avenir.

M. Hue, administrateur provisoire de l'Assurance Financière, adresse aux porteurs de bons et de polices une lettre datée du 14 mai par laquelle il leur présente une circulaire de la Banque d'Escompte au sujet de la société nouvelle qui doit reprendre la suite des opérations de l'Assurance Financière. Les porteurs de bons et de polices ont jusqu'au 15 juin pour user du droit qui leur est réservé d'entrer dans la nouvelle société.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 9 juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : A la frontière d'Alsace; Les mois fleuris; La reine d'Espagne à Barcelone; Les sauterelles en Algérie; Le congrès d'Oran. — Myris, nouvelle, par Pierre Maël. Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Bibliographie. — Chronique du sport. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le 1^{er} juin à la frontière d'Alsace-Lorraine; La vérification des passeports, en gare de Deutsch-Avicourt; MM. Gautier et Rauner, anciens soldats français reconduits à la frontière; La gare de Deutsch-Avicourt. — Vue prise de la frontière française. — Les mois fleuris; Le pâturage. — Barcelone : Ouverture de l'exposition. — Les sauterelles en Algérie : Le départ des habitants de Bou-Saada pour la destruction des criquets; Destruction des criquets par les indigènes du cercle de Bou-Saada. — Le congrès scientifique d'Oran : Les puits artésiens et les oasis de l'Oued-Rid. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

ÉPICERIE CENTRALE

Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptême,

Bonbons et Dragées première qualité PRIX MODÉRÉS

S'adresser.... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, successeur

Dernières Nouvelles

M. CARNOT A ROMANS

Le Président de la République a accepté l'invitation qui lui a été faite hier de se rendre à Romans pour la célébration du centenaire des événements de 1788.

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Alger, 11 juin.

Un télégramme de Batna assure que d'Elguerrah à Fesdis le pays est entièrement ravagé par les sauterelles.

Les récoltes sont totalement perdues. Les sauterelles se sont également abattues sur Ain-Touta.

Un télégramme de Guelma annonce que les sauterelles sont sur le point d'arriver à Ouedzenati.

Les sauterelles s'avancent en masse compacte de 20 kilomètres de profondeur sur 10 kilomètres de front; elles viennent d'Ainabid et de Chebka après un parcours de 32 kilomètres en trois jours.

On prétend que des masses profondes suivent en poussant les arrivantes.

La région d'Aingreda est presque entièrement dévastée. La panique règne dans la vallée de Guelma, on craint de ne pouvoir sauver les blés qui ne seront pas en état d'être coupés avant une huitaine de jours.

MARCHÉ de Saumur du 9 Juin 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 50	Veau	1 60
Métail	15 75	Mouton	2
Seigle	12 50	Porc	1 40
Orge	11 40	Poulets la couple	7
Avoine	9	Dindonneaux	—
Sarrasin	10	Canards	5
Haricots blancs	20	Oies	—
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2
Fèves	11	Œufs la douzaine	75
Noix	14	Foin, la charretée de 780 kilog.	60
Châtaignes	—	Luzeine	55
Sel les 100 kil.	15	Paille	50
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	9	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	52	Id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	Id. 3 ^e	—
Id. 2 ^e id.	32 c. 1/2	Charbon de bois, les 100 kil.	16
Id. 3 ^e id.	31 1/2	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 160 fr.
Champigny	— 180
Varrains	— 150
Bourguell	— 200
Restigné	— 170
Chinon	— 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 300 fr.
Ordinaires, environs de Saumur	— 115
Saint-Léger et environs	— 100
Varrains et environs	— 105
Le Puy-N.-Dame et environs	— 90
La Vienne	— 80
Cidre de Bretagne	la barrique 50 fr.
Cidre de Normandie	— 45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 55 fr.
Vinaigre de vin	— 25

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BRAUREPAIRE.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
En l'audience du Tribunal civil de Saumur,

Le samedi 30 juin 1888, heure de midi,

En trois lots:

1^{er} Lot.

Cinq hectares soixante-un ares vingt centiares de terres et pré, sis communes du Voide et de Saint-Hilaire-du-Bois.

Mise à prix: 11,181 fr. 10.

2^e Lot.

Un hectare 12 ares de terre; sis à la Varenne, commune du Voide.

Mise à prix: 2,785 fr.

3^e Lot.

Seize ares quatre-vingt centiares de vignes, sis commune du Voide, dans les Grandes-Roches.

Mise à prix: 445 fr. 50.

Total des mises à prix: 14,409 fr. 60.

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2^o A M^e ALBERT, avoué à Saumur, 7, rue de la Petite-Douve;

3^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à l'entrée du Pont-Fouchard, Commune de Bagnoux,

Occupée par M^{me} JAVELLE et autres, Comprendant: deux habitations, grand portail sur la route, cour, hangar, deux écuries et jardin bien planté d'une superficie de treize ares soixante-quinze centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^{ent}. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine;

2^{ent}. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3^{ent}. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENEC et à ses enfants.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abrevoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur, Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A LOUER

Sise rue du Temple, n° 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à M^{me} GRILLE, à Sainte-Anne de Nantilly.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

A VENDRE

8 Wagons à bascule; 300 mètres de rail Decarville, voie de 40 centimètres,

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Hippolyte, à PARIS) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON CUPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUIN.

Valeurs au comptant		Clôture préc.		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc.		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc.		Dernier cours.	
3 %	83 27	83 31	Est	785	785	Obligations						Gaz parisien	522	524 75			
3 % amortissable	86 10	86 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	528	Est	389	394	Est	389	394			
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1178 75	1180	— 1865, 4 %	525	524	Midi	403	403 75	Midi	403	403 75			
4 1/2 % (nouveau)	105 75	105 80	Nord	1567 50	1570	— 1869, 3 %	411 25	410 50	Nord	510 25	512	Nord	510 25	512			
Obligations du Trésor	515	—	Orléans	1323 57	1325	— 1871, 3 %	405	404 75	Orléans	409 50	411 50	Orléans	409 50	411 50			
Banque de France	3565	3560	Ouest	895	895	— 1875, 4 %	530	516 50	Ouest	403 50	405	Ouest	403 50	405			
Société Générale	435	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1325	1323	— 1876, 4 %	516 25	516	Paris-Lyon-Méditerranée	402 50	402 50	Paris-Lyon-Méditerranée	402 50	402 50			
Comptoir d'escompte	1045	1040	Canal de Suez	2174 25	2171 25	Bons de liquid. Ville de Paris	522	521	Paris-Bourbonnais	444	400	Paris-Bourbonnais	444	400			
Crédit Lyonnais	690	590	C. gén. Transatlantique	538 75	536 25	Obligations communales 1879	482 50	480 50	Canal de Suez	585	589	Canal de Suez	585	589			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1455	1457 50	Russe 5 0/0 1870	99 50	99 75	Obligat. foncières 1879 3 %	485	485	Panama 6 0/0	387 50	390	Panama 6 0/0	387 50	390			
Crédit mobilier	330	327 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	392 75	393									
Canal Inter.-Panama	393 75	383 75															

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	8 34	8 34	Saumur (orl.)	2 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	
Nantillyhalte.	»	7 08	8 37	10 44	»	4 26	8 43	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	8 49	8 49	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56	8 56	8 56	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47	
Montreuil (a.)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	9 08	9 08	Chât.-d.-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 43	12 31	
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	9 11	9 11								
Thouars	2 53	8 1	»	11 57	2 27	5 27	9 38	9 38	9 38								
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	5 52	9 52	9 52	9 52								
Poitiers	»	10 33	»	»	3 1	6 1	10 1	10 1	10 1								

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Diréc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	6 45	11 29	2 57	5 32	5 32	9 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 49	6 13	6 13	10 05	10 05
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	6 22	10 14	10 14
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	6 29	10 21	10 21
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	6 36	10 28	10 28
Saumur (a.)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 53	6 53	10 40	10 40
— (dép.)	3 27	7 59	9 37	12 48	4 31	7 04	7 04	10 44	10 44
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 18	7 18	10 58	10 58
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 34	7 34	11 12	11 12
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 49	8 22	8 22	11 46	11 46
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	9 08	9 08	12 20	12 20

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 40	5 23
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 43
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	6 03
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	6 23
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 34	12 17	6 43
La Flèche	9 20	2 45	8 54	Saumur	8 55	12 59	7 04

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.